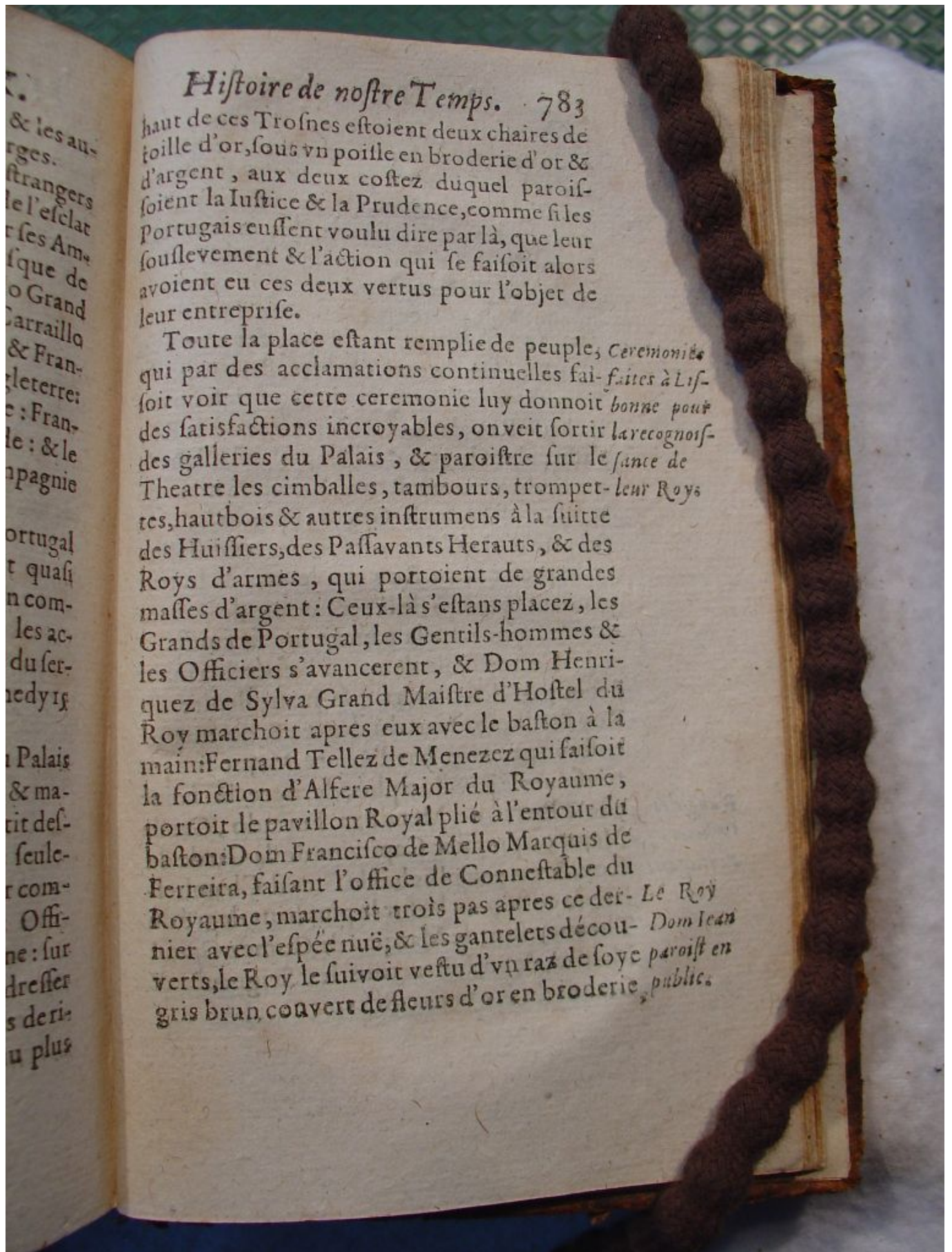
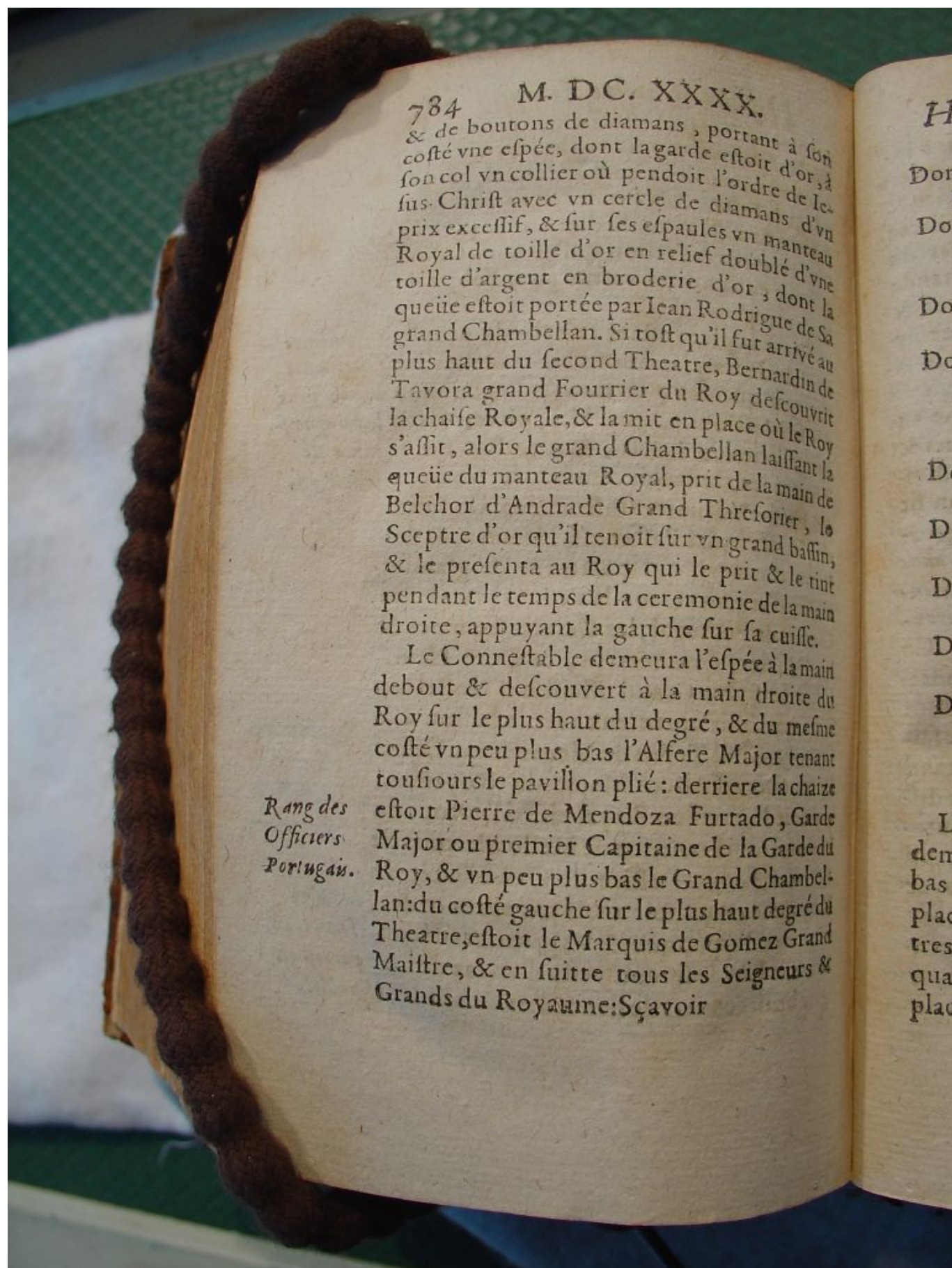


1640_783.jpg



1640_784.jpg



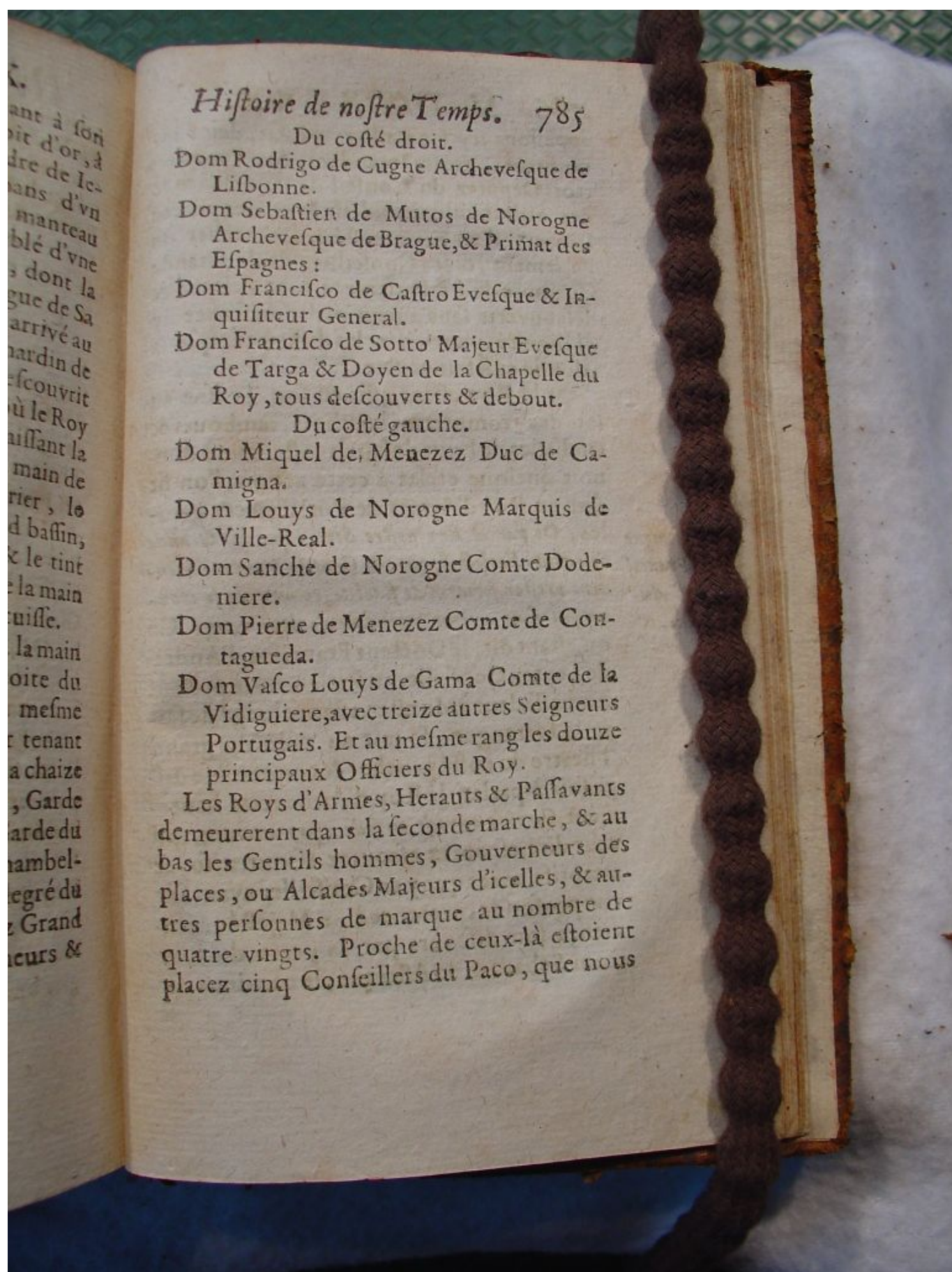
784 M. DC. XXXX.

& de boutons de diamans, portant à son
costé vne espée, dont la garde estoit d'or, à
son col vn collier où pendoit l'ordre de Je-
sus Christ avec vn cercle de diamans d'un
prix excessif, & sur ses espauls vn manteau
Royal de toille d'or en relief doublé d'une
toille d'argent en broderie d'or, dont la
queüe estoit portée par Jean Rodrigue de Sa-
grand Chambellan. Si tost qu'il fut arrivé au
plus haut du second Theatre, Bernardin au
Tavora grand Fourrier du Roy descouvrit
la chaise Royale, & la mit en place où le Roy
s'assit, alors le grand Chambellan laissant la
queüe du manteau Royal, prit de la main de
Belchor d'Andrade Grand Thresorier, le
Sceptre d'or qu'il tenoit sur vn grand bassin,
& le presenta au Roy qui le prit & le tint
pendant le temps de la ceremonie de la main
droite, appuyant la gauche sur sa cuisse.

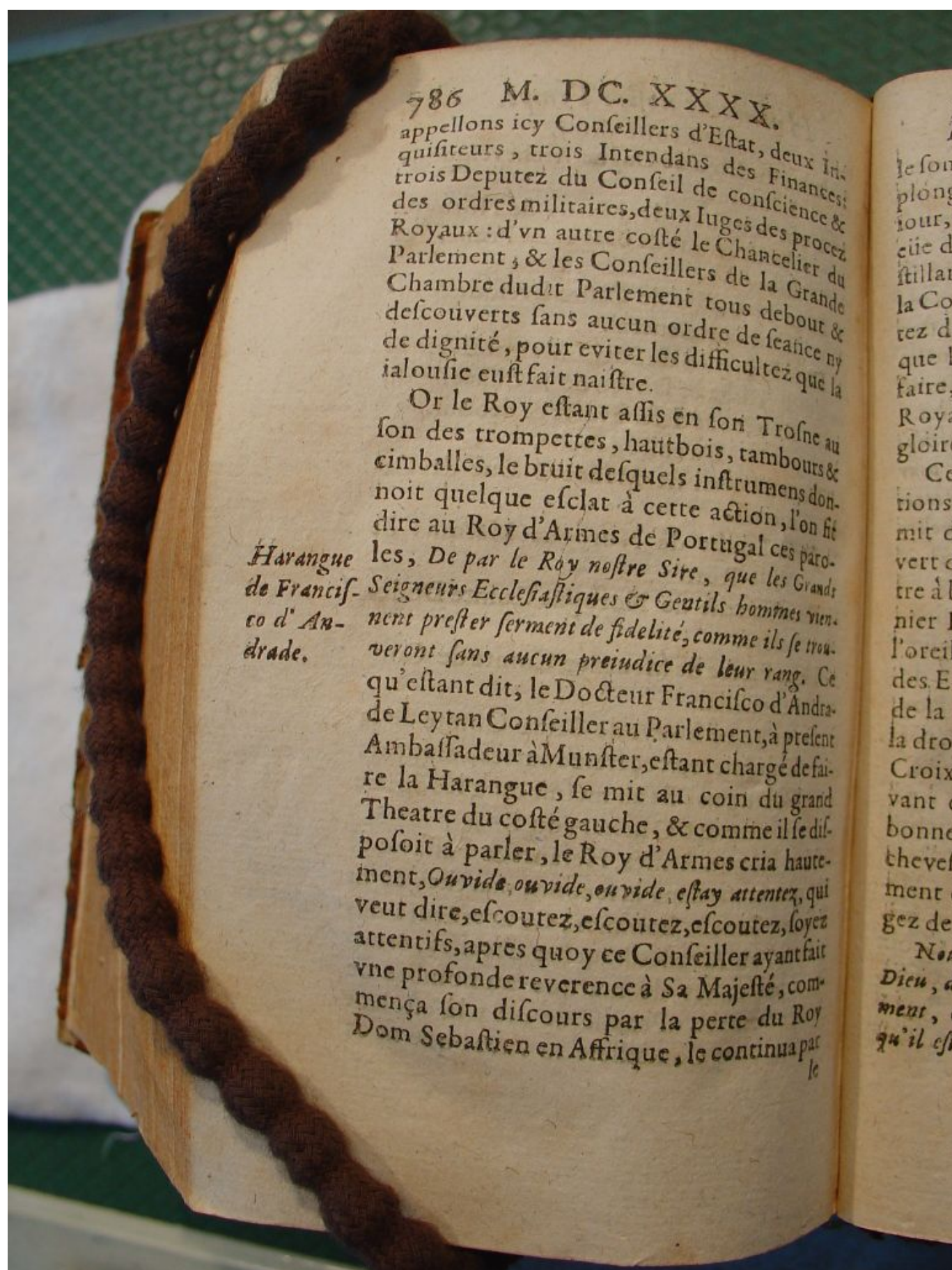
Le Connestable demeura l'espée à la main
debout & descouvert à la main droite du
Roy sur le plus haut du degré, & du mesme
costé vn peu plus bas l'Alferé Major tenant
toujours le pavillon plié: derriere la chaise
estoit Pierre de Mendoza Furtado, Garde
Major ou premier Capitaine de la Garde du
Roy, & vn peu plus bas le Grand Chambel-
lan: du costé gauche sur le plus haut degré du
Theatre, estoit le Marquis de Gomez Grand
Maistre, & en suite tous les Seigneurs &
Grands du Royaume: Sçavoir

*Rang des
Officiers
Portugais.*

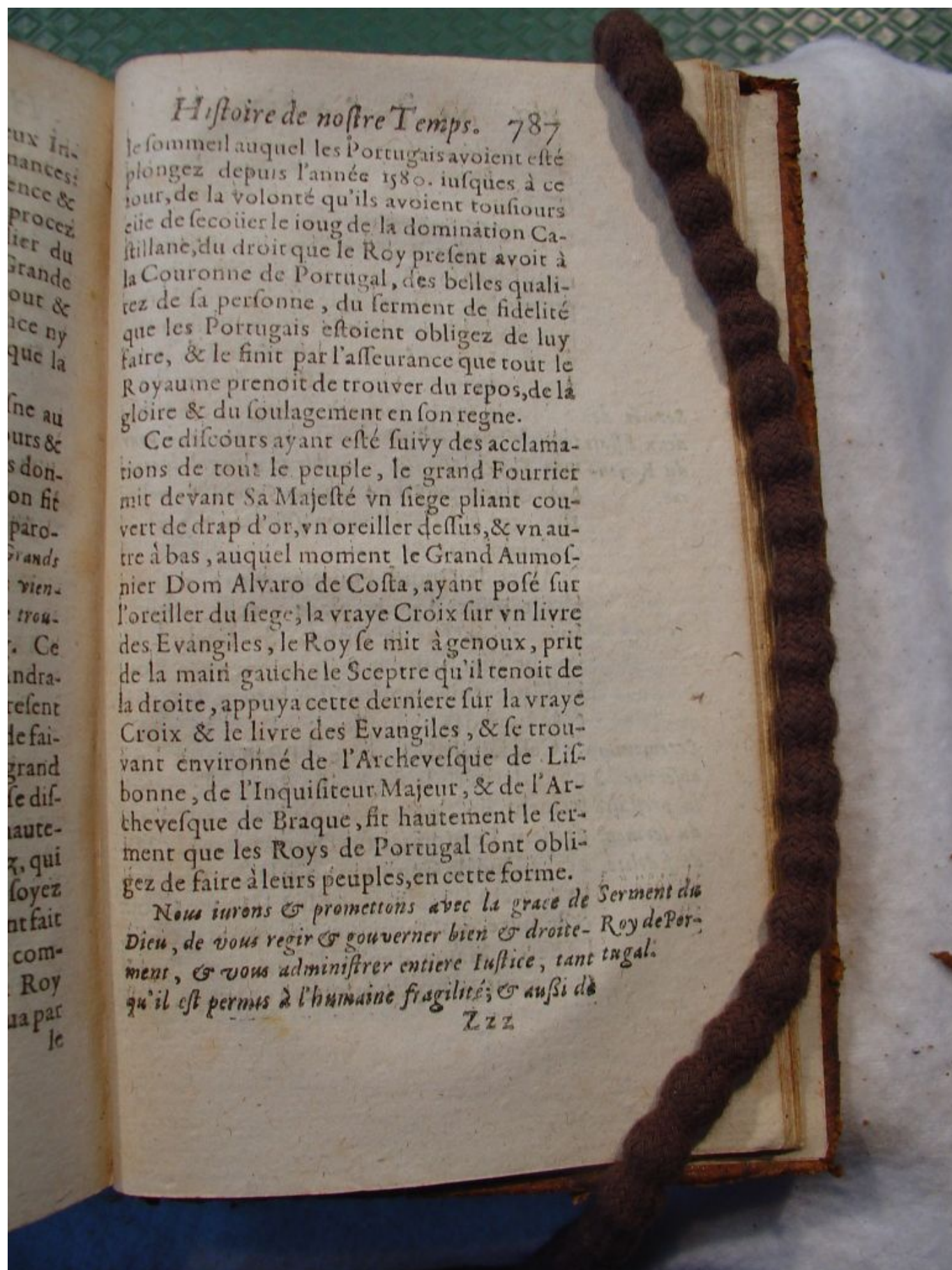
1640_785.jpg



1640_786.jpg



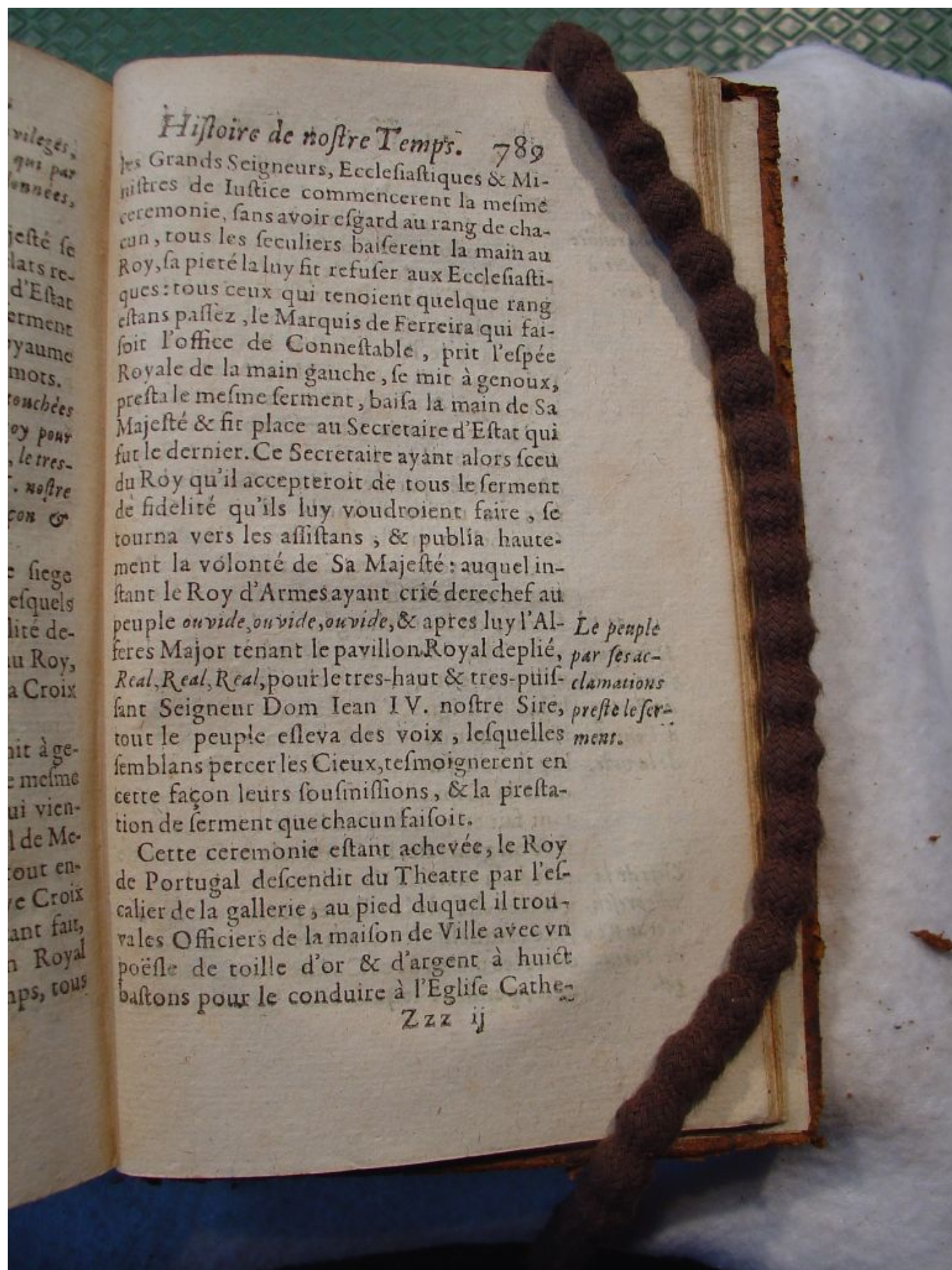
1640_787.jpg



1640_788.jpg



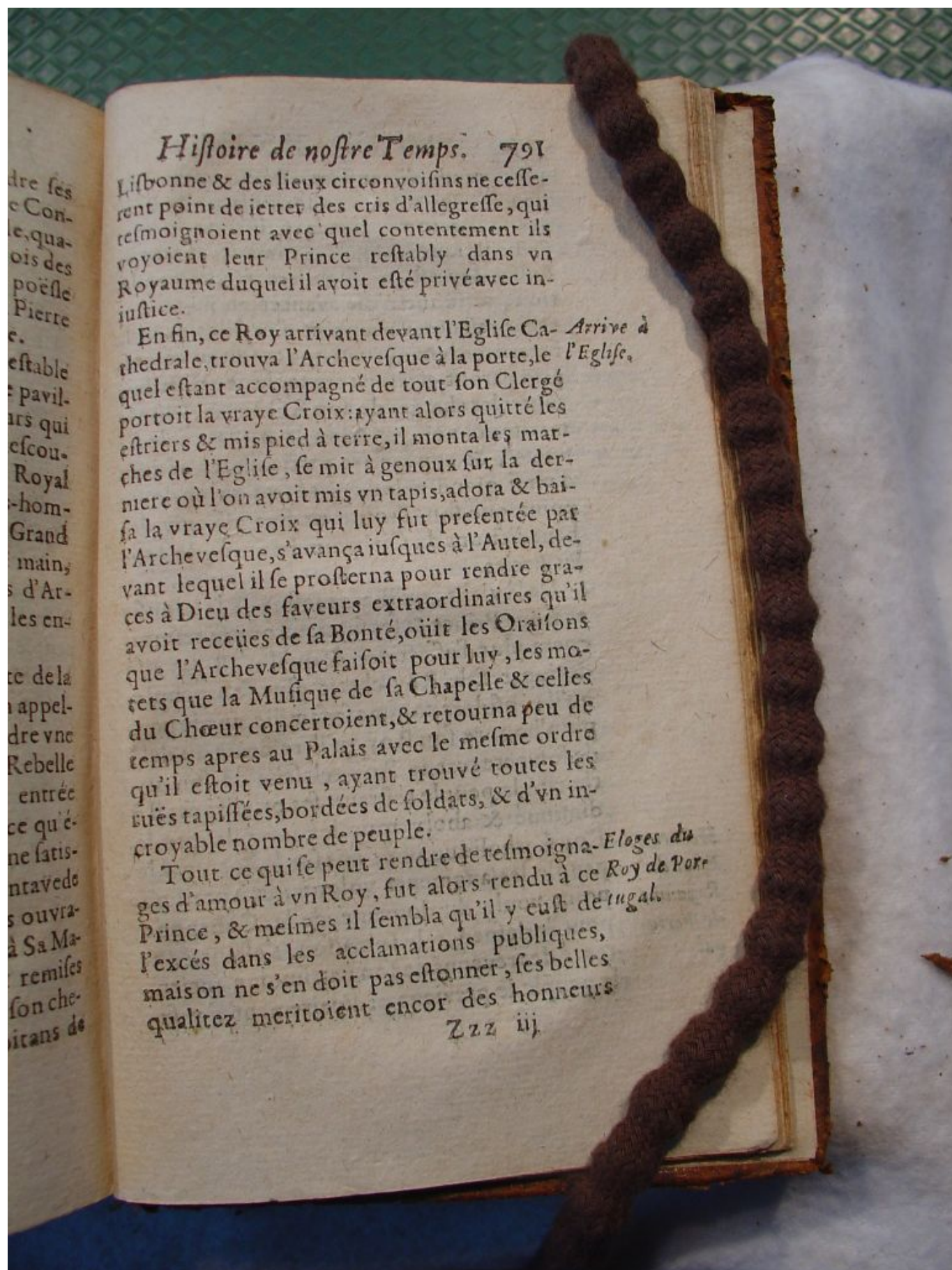
1640_789.jpg



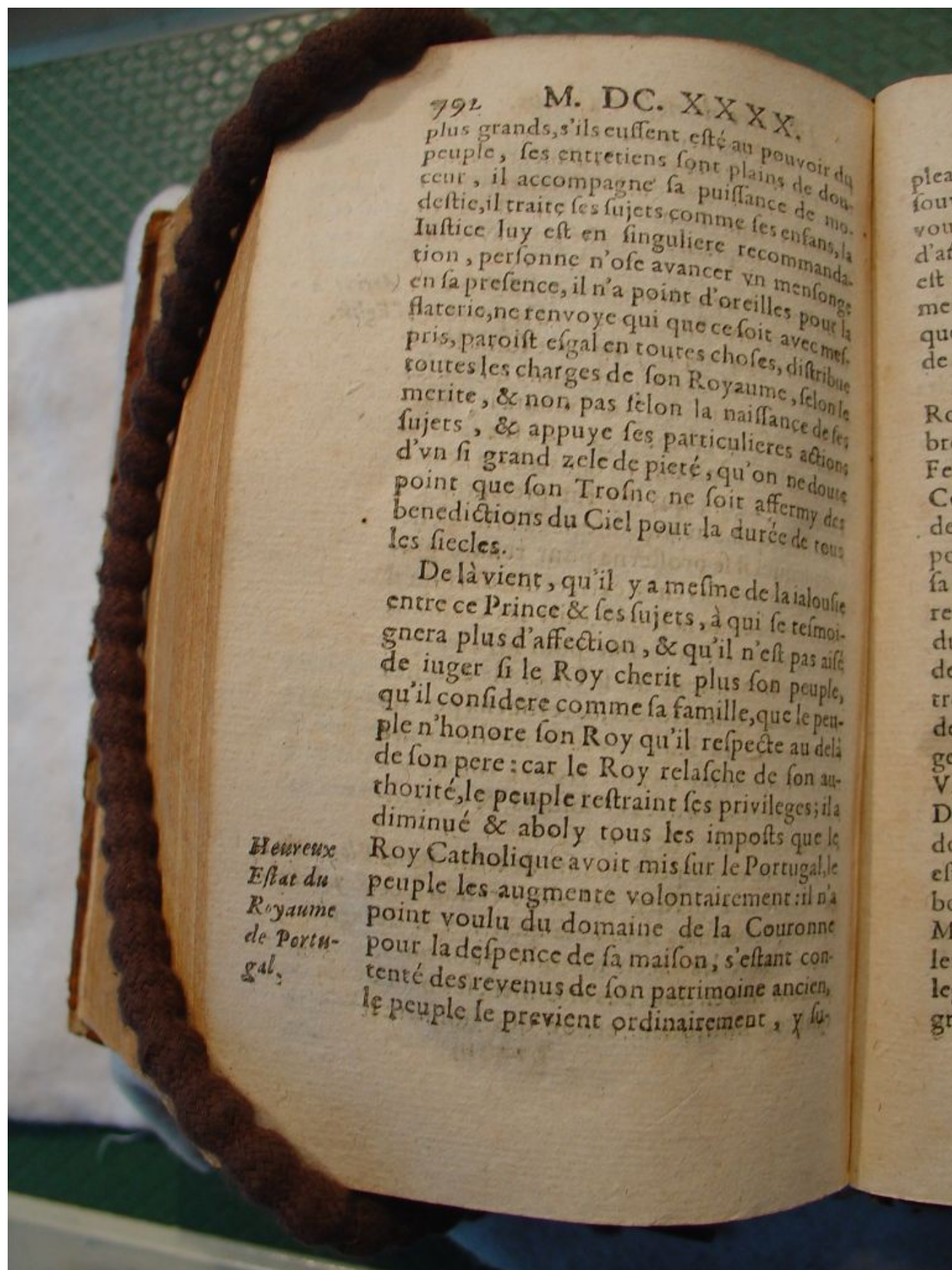
1640_790.jpg



1640_791.jpg



1640_792.jpg



792 M. DC. XXX.
 plus grands, s'ils eussent esté au pouvoir du
 peuple, ses entretiens sont plains de dou-
 ceur, il accompagne sa puissance de mo-
 destie, il traite ses sujets comme ses enfans, la
 Justice luy est en singuliere recommanda-
 tion, personne n'ose avancer vn mensonge
 en sa presence, il n'a point d'oreilles pour la
 flaterie, ne renvoye qui que ce soit avec mes-
 pris, paroist esgal en toutes choses, distribue
 toutes les charges de son Royaume, selon le
 merite, & non pas selon la naissance de ses
 sujets, & appuye ses particulieres actions
 d'un si grand zeile de pieté, qu'on ne doute
 point que son Trofne ne soit affermy des
 benedictions du Ciel pour la durée de tous
 les siecles.

De là vient, qu'il y a mesme de la jalousie
 entre ce Prince & ses sujets, à qui se resmoi-
 gnara plus d'affection, & qu'il n'est pas aisé
 de iuger si le Roy cherit plus son peuple,
 qu'il considere comme sa famille, que le peu-
 ple n'honore son Roy qu'il respecte au delà
 de son pere: car le Roy relasche de son au-
 thorité, le peuple restraint ses privileges; il a
 diminué & aboly tous les impôts que le
 Roy Catholique avoit mis sur le Portugal, le
 peuple les augmente volontairement: il n'a
 point voulu du domaine de la Couronne
 pour la despence de sa maison; s'estant con-
 tenté des revenus de son patrimoine ancien,
 le peuple le previent ordinairement, & su-

*Heureux
 Estat du
 Royaume
 de Portu-
 gal,*

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan